

Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Décisions 2023.P48 à 2024.P02

Février 2024

Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION DU
COMITÉ SYDICAL
depuis le 1er décembre 2023

Comité syndical du 10 février 2024

2023.P48	Acceptation du règlement du sinistre concernant le vol d'un ordinateur et d'un Iphone appartenant au Parc du Vercors
2023.P49	Marché « Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors », choix des prestataires pour les 3 lots.
2023.P50	Modification en cours d'exécution du marché « Schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors ».
2023.P51	Convention de partenariat avec la société d'édition les Presses universitaires de Grenoble (PUG) pour la publication de l'ouvrage intitulé « 30 ans du Mémorial de la Résistance en Vercors (titre provisoire) » pour le Parc naturel régional du Vercors.
2023.P52	Marché « Approvisionnement en bois déchiqueté pour la chaufferie du Parc naturel régional du Vercors. » : choix du prestataire
2023.P53	Marché « NATURA2000 : Correction de la cartographie des habitats des sites des Hauts plateaux du Vercors FR8201744 & FR8210017 », choix du prestataire.
2023.P54	Marché « Mission de communication graphique pour le compte du Mémorial de la Résistance et du Musée de la préhistoire du Vercors » : choix du prestataire
2023.P55	Convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris du 24 février au 03 mars 2024
2024.P01	Avenant n°1 à la convention avec la Communauté de Communes du Grésivaudan pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la région grenobloise.
2024.P02	Cession d'un véhicule de type Renault Kangoo appartenant au Parc Naturel Régional du Vercors.

Les décisions n° 2023.P48 à 2024.P02 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 10 février 2024. Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « L'institution », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant : <https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Acceptation du règlement du sinistre concernant le vol d'un ordinateur et d'un Iphone appartenant au Parc du Vercors.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Considérant que suite à l'effraction avec vol survenue le 19 septembre 2023 au véhicule personnel d'un agent, un procès-verbal de plainte a été déposé à la gendarmerie nationale et une déclaration a été adressée en date du 20 septembre 2023 à l'assureur du Parc Naturel Régional du Vercors, à savoir la MAIF CS 9000, 79 038 NIORT CEDEX 9,
- Considérant le coût des articles volés pour le montant de 1 786,80 € TTC (mille sept cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt centimes),
- Considérant que l'assurance a pris une valeur de remplacement de 200 € pour le téléphone
- Considérant que l'assurance a pris une valeur de remplacement de 1 600 € pour l'ordinateur pour laquelle il faut déduire 10 % par année de vétusté (soit 30%), soit une valeur de 1 200 euros
- Considérant la franchise au contrat de 200,00 €
- Considérant le remboursement par chèque émanant de la MAIF, en dédommagement du sinistre référencé sous le n° M230963287N, d'un montant total de **1 120,00 € T.T.C.** (mille cent vingt euros),

DÉCIDE

- d'**ACCEPTER** le remboursement de la MAIF arrêté à la somme de **1 120,00 € T.T.C.** (mille cent vingt euros)
- d'**ACCEPTER** que ce montant soit porté au chapitre des recettes du budget principal du Parc naturel Régional du Vercors.

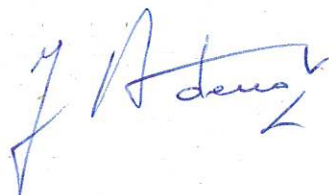
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 23 novembre 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#



Accusé de réception en préfecture
026-252600192-20231123-2023-P48-DE
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors », choix des prestataires pour les 3 lots.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1er juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-EuroLégales et du Parc du Vercors en date du 12 septembre 2023, pour trois lots intitulés : Lot 1 Graphisme ; Lot 2 Signalétique ; Lot 3 Acoustique,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 32 candidats et que parmi eux, treize candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 3 octobre 2023,
- Considérant l'analyse des offres, les propositions suivantes ont été jugées conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors : Lot 1 : Monsieur Sylvain REYMONDON ; Lot 2 : DUSSERT ; Lot 3 : GENIE ACOUSTIQUE,

DÉCIDE

- de **SIGNER** les marchés pour la rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors pour le montant de **20 920,00 € H.T.**, selon la répartition suivante :
 - Lot 1 « Graphisme » avec Monsieur **Sylvain REYMONDON**, 3, rue Docteur Remy Annino, 42 000 SAINT-ETIENNE, pour **5 900,00 € net de taxes**,
 - Lot 2 « Signalétique » avec **DUSSERT**, 17 rue de la Tuilerie, 38 170 SEYSSINET-PARISSET, pour **11 520,00 € H.T.**,
 - Lot 3 « Acoustique » avec **GENIE ACOUSTIQUE**, 18 rue Ampère, Centre Commercial «Les Marronniers», 69 270 FONTAINES SUR SAONE, pour **3 500,00 € H.T.**

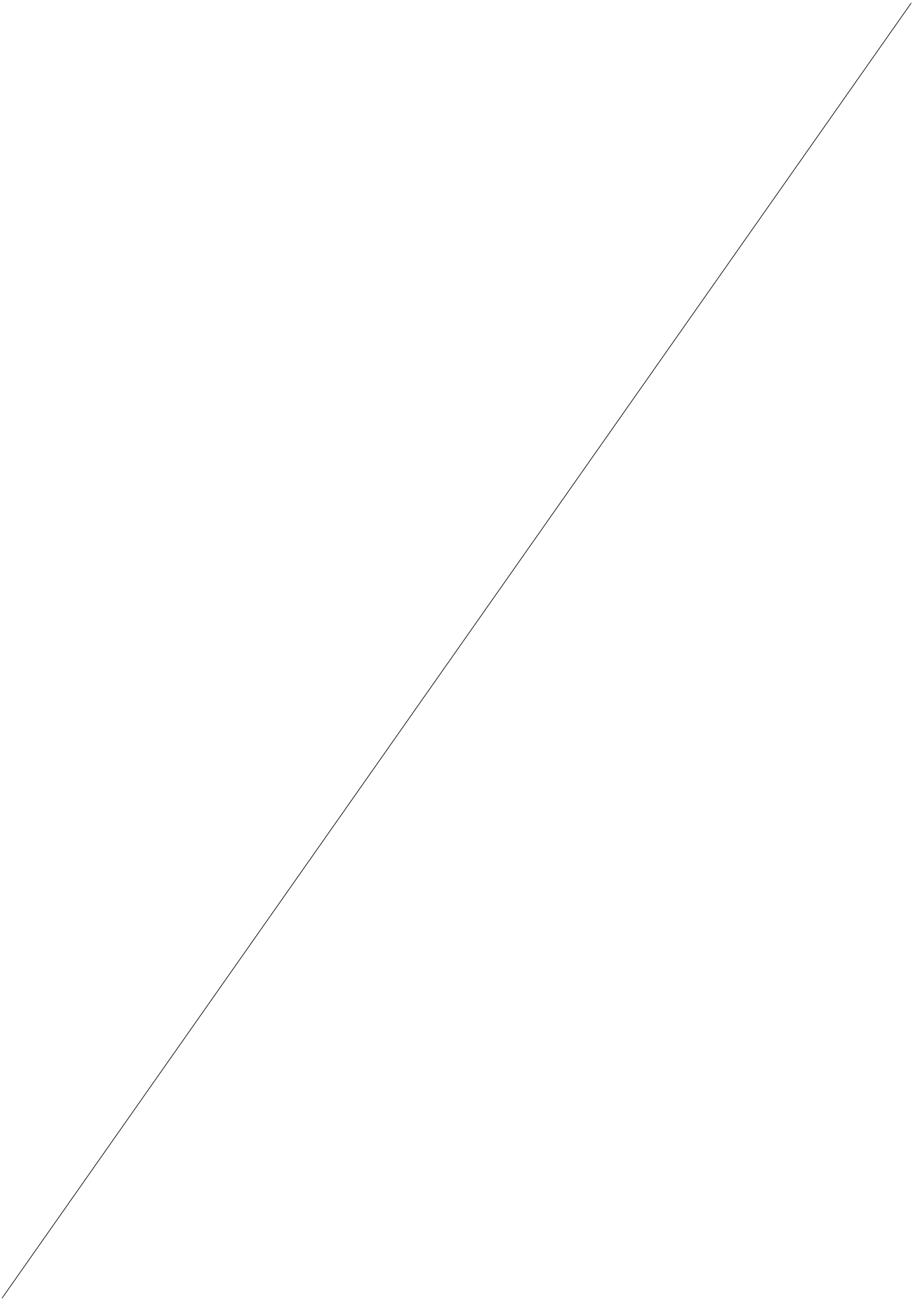
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 24 novembre 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Modification en cours d'exécution du marché « Schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision 2023.P16 en date du 9 mars 2023, attribuant le marché pour l'étude du schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors, à BL EVOLUTION pour le montant total de 40 930,00 € H.T.,
- Considérant qu'un atelier est prévu pour chacune des trois phases de l'étude, le temps nécessaire pour mobiliser les intercommunalités, les socio-professionnels et les usagers entraîne un délai plus important qu'initialement prévu,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à la réalisation d'un schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors avec BL EVOLUTION (Raison sociale : Entrepreneurs du Changement), 21 rue Voltaire, 75 011 PARIS - Siège social : 19 rue Rimbaud, 38 320 EYBENS, **prolongeant la durée de marché de 6 mois et portant la date limite de fin de marché au 31 mai 2024,**
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

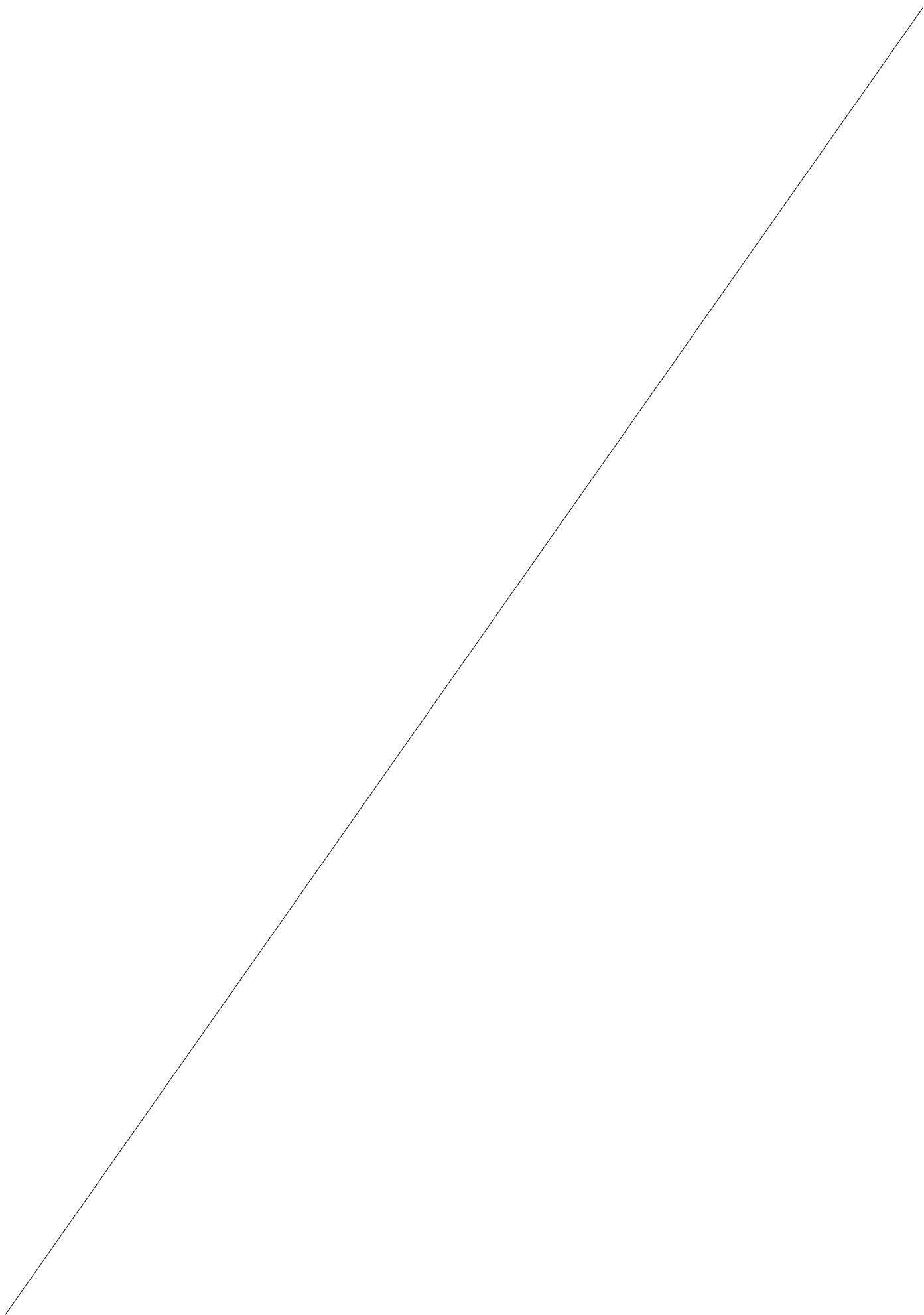
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 27 novembre 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention de partenariat avec la société d'édition les Presses universitaires de Grenoble (PUG) pour la publication de l'ouvrage intitulé « 30 ans du Mémorial de la Résistance en Vercors (titre provisoire) » pour le Parc naturel régional du Vercors.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que Le Parc cherche à valoriser la thématique de la mémoire sur son territoire en confiant au Mémorial son animation . A l'occasion des 30 ans du Mémorial, il a été convenu de réaliser et d'éditer un nouvel ouvrage
- Considérant que l'ouvrage sera réalisé et édité par les PUG en concertation avec le PNR du Vercors , et commercialisé par les PUG et le PNR du Vercors selon les conditions et modalités de commande suivantes :
 - Titre provisoire : *30 ans du Mémorial de la Résistance en Vercors*
 - Prix Public Toutes Taxes Comprises France : 15 Euros
 - Date de publication prévisionnelle : juin 2024
 - Tirage prévisionnel : 1500 exemplaires
 - Caractéristiques techniques :
 - Format 13,5 x 21 cm, à la française,
 - Intérieur : 80 pages impression quadri recto verso sur papier couché semi-mat 115 g (type Magno Satin)
 - Couverture : impression quadri recto, pelliculage mat recto sur semi-mat 240 grammes
 - Reliure : brochée, dos carré cousu collé

DÉCIDE

- de **SIGNER** une convention avec **les Presses Universitaires de Grenoble (PUG)** dont le siège social est situé **15, rue de l'Abbé-Vincent 38600 Fontaine** pour le montant total de **12 796,21€ HT** pour l'acquisition de **1 500 exemplaires**.,
- de **FINANCER** ce montant sur la ligne BOUTIQUE compris dans le budget principal du Parc naturel régional du Vercors.

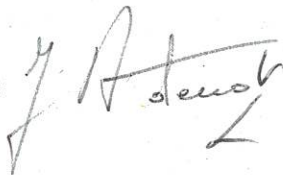
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 30 novembre 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Adenot', with a stylized flourish at the end.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Approvisionnement en bois déchiqueté pour la chaufferie du Parc naturel régional du Vercors. » : choix du prestataire

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- La consultation a pour objet la passation d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en vue de l'approvisionnement en combustible bois pour alimenter la chaufferie du Parc naturel régional du Vercors. L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande n'excédera pas la somme de 40 000,00 € HT (pour une durée de 4 ans (1 an + 3 ans reconductibles)
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légales et du Parc du Vercors en date du 20 octobre 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 2 candidats et que parmi eux, 1 candidat a retourné sa proposition avant la date limite du 10 novembre 2023.
- Considérant l'analyse, l'offre du candidat VMC a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'accord-cadre à bon de commande avec **VMC Bois 300 route des Anciennes Carrières 38 490 Saint ONDRAS**, pour une durée de 12 mois à partir de la notification du marché au titulaire (durée pouvant être prolongée par reconduction express de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois) pour un montant maximal de 40 000,00 € HT (pour une durée de 4 ans (1 an + 3 ans reconductibles)
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Fait à Lans-en-Vercors,

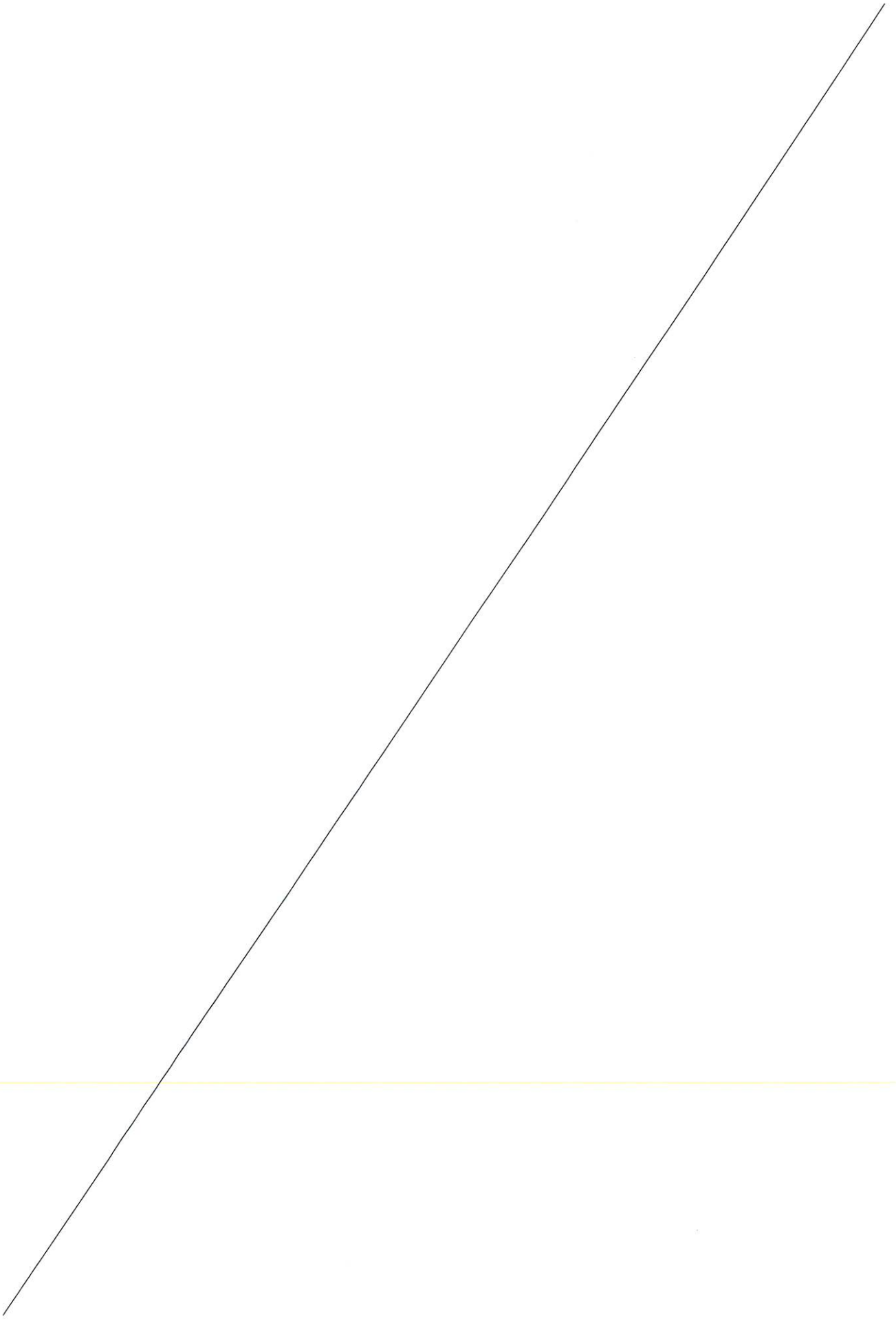
Le 07 décembre 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.



#signature#



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « NATURA2000 : Correction de la cartographie des habitats des sites des Hauts plateaux du Vercors FR8201744 & FR8210017 », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel en date du 25 septembre 2023 auprès de trois candidats ciblés,
- Considérant qu'une seule offre a été reçue avant la date limite du 16 octobre 2023,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la correction de la cartographie des habitats des sites des Hauts plateaux du Vercors FR8201744 & FR8210017 avec l'**OFFICE NATIONAL DES FORETS**, Agence Territoriale Drôme-Ardèche, UP ETUDES Drôme Ardèche, 16 rue La Pérouse, BP 919, 26 009 VALENCE CEDEX (Siège social : Direction Générale, 2 avenue Saint Mandé, 75 570 PARIS Cedex) pour le montant total de **16 535,23 € H.T.**

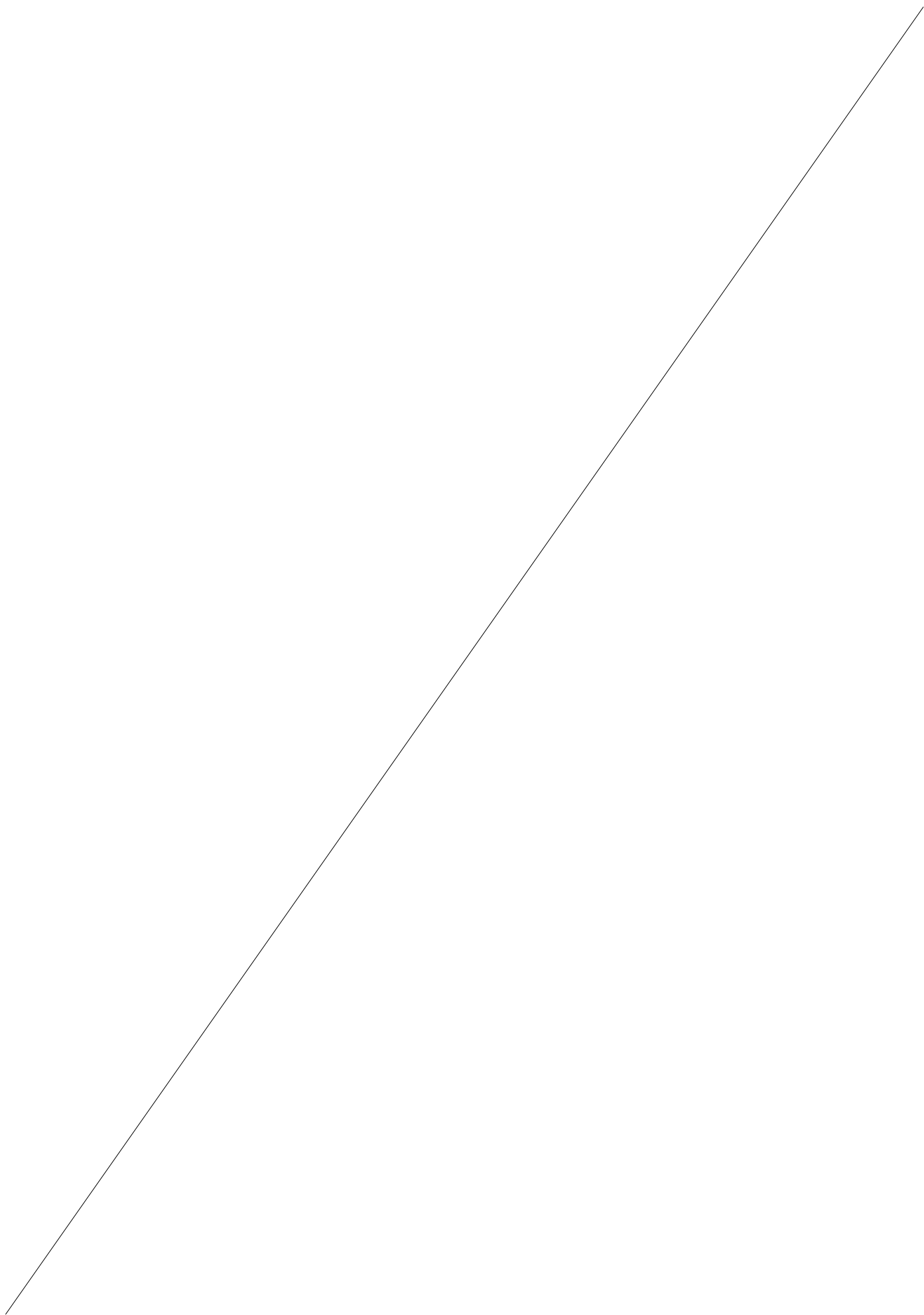
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 07 décembre 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Mission de communication graphique pour le compte du Mémorial de la Résistance et du Musée de la préhistoire du Vercors » : choix du prestataire

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Considérant le **Mémorial de la Résistance et du Musée de la préhistoire du Vercors**, deux structures qui mettent en œuvre chaque année deux programmations culturelles distinctes : expositions temporaires, concerts, représentations théâtrales, résidences d'artistes, journées européennes de l'Archéologie et journées européennes du Patrimoine. Prestations hors les murs, visites guidées, ateliers pédagogiques à destination du public scolaire et du grand public durant les petites et grandes vacances.

Cibles : grand public, offices de Tourisme du territoire, centres de vacances et de loisirs du territoire, scolaires (primaires et collèges), socioprofessionnels, communauté scientifique.

Outils : éditions print et numériques, sites web, réseaux sociaux, plan médias
- La consultation a pour objet la passation d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en vue de la mission de communication graphique (conception et exécution graphique de documents de communication print et digital) pour le compte du Mémorial de la Résistance et du Musée de la préhistoire du Vercors . L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande n'excédera pas la somme de 45 000,00 € HT 'pour une durée de 3 ans (2 ans + 1 an reconductible)
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légales et du Parc du Vercors en date du 07 novembre 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 88 candidats et que parmi eux, 14 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 28 novembre 2023.
- Considérant l'analyse, l'offre du candidat **Rachel Magnin Graphisme** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors
- Considérant que la date de début d'exécution du marché sera le 1^{er} janvier 2024.

DÉCIDE


- de **SIGNER** l'accord-cadre à bon de commande avec **Rachel Magnin Graphisme 2060 route des Granges 26420 Vassieux-en-Vercors** , pour une durée de 24 mois (durée pouvant être prolongée par une reconduction express de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 36 mois) pour un montant maximal de 45 000,00 € HT 'pour une durée de 3 ans (2 an + 1 an reconductible)
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Fait à Lans-en-Vercors,

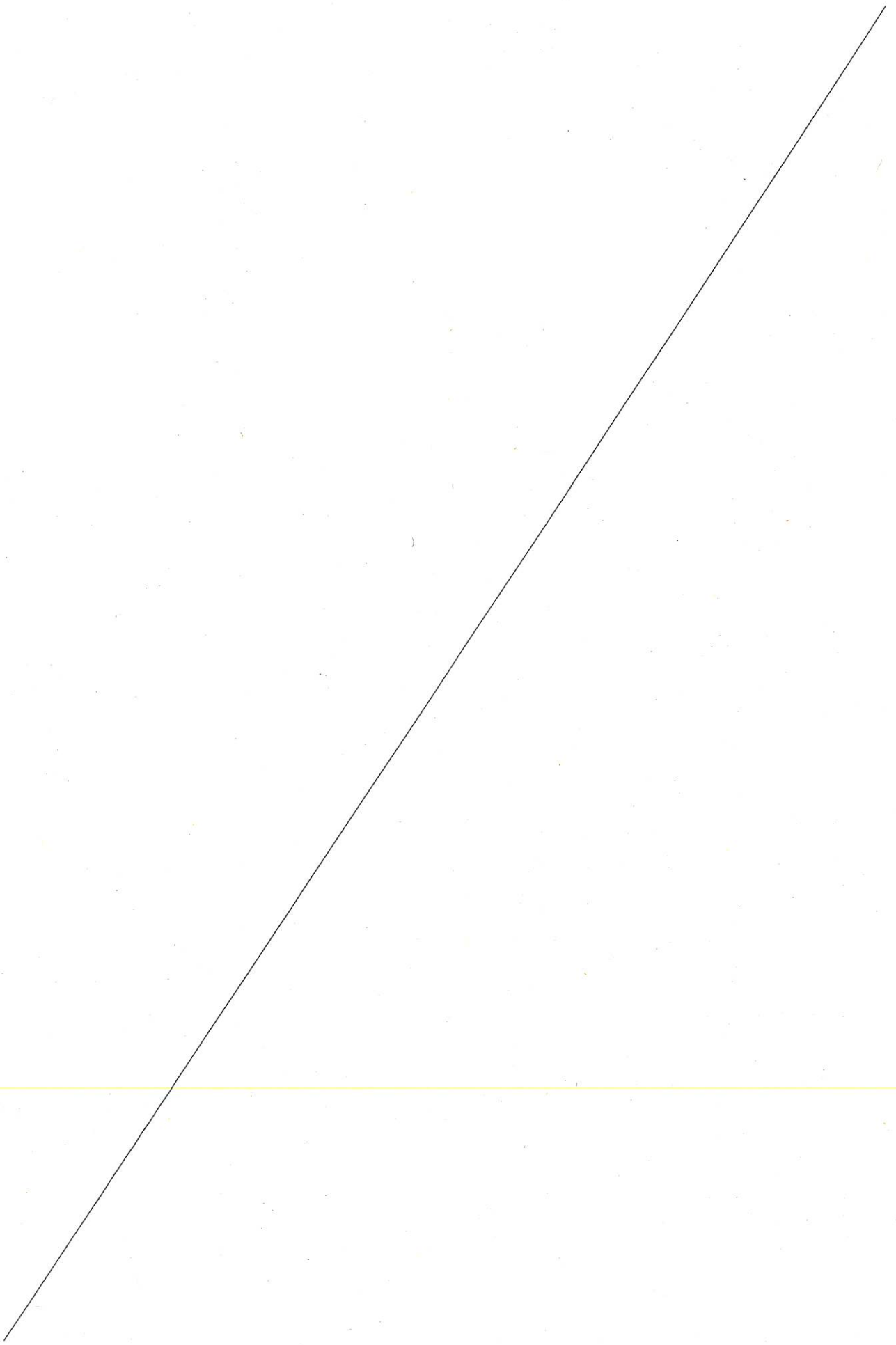
Le 07 décembre 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Adenot', with a stylized flourish at the end.

#signature#



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris du 24 février au 03 mars 2024.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Considérant l'engagement pris par le Président et l'équipe exécutive de poursuivre la présence du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris pour la durée de leur mandat,

DÉCIDE

- de **SIGNER** une convention avec l'**Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR)**, dont le siège est situé à la Maison de l'Agriculture, 52 avenue des Îles, B.P. 9016, 74990 Annecy Cedex 9 pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris qui se tient du 24 février au 03 mars 2024, engageant le Parc du Vercors au reversement de sa quote-part d'un montant de **10 000 euros TTC maximum**.

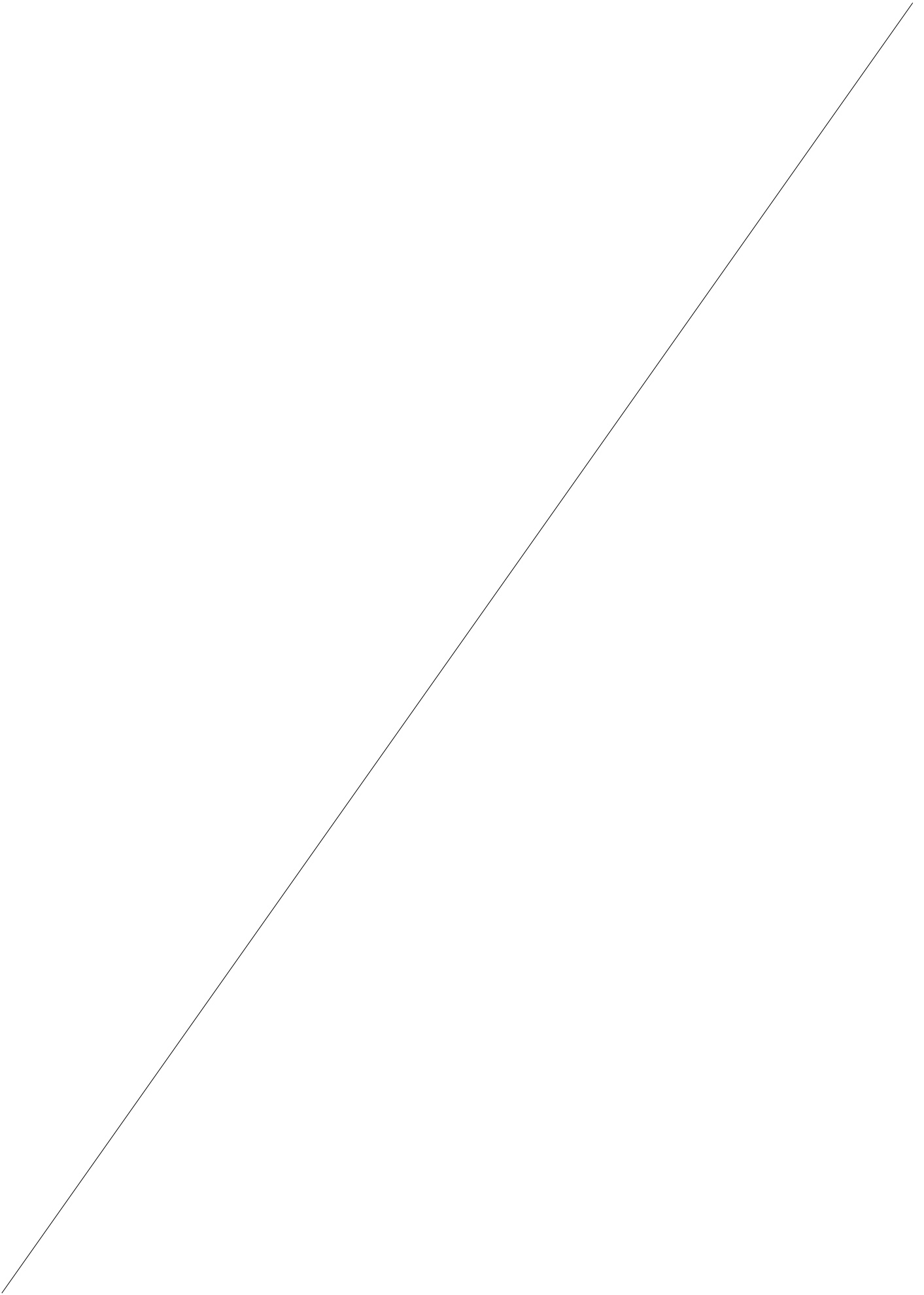
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 21 décembre 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°1 à la convention avec la Communauté de Communes du Grésivaudan pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la région grenobloise.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu la décision 2021.P18 en date du 10 juin 2021 autorisant la signature de la convention avec la Communauté de communes du Grésivaudan, pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la région grenobloise permettant le versement du financement restant à charge des 9 territoires partenaires dont la part du PNR du Vercors s'élève à 1 365,00 € T.T.C. auquel peut se rajouter une augmentation dans la limite de 10 %,
- Considérant que la subvention obtenue par la Communauté de Communes du Grésivaudan dans le cadre du plan France Relance permet à la Communauté de Communes de proposer une 4^e tranche finissant courant 2024.

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » avec **la Communauté de communes Le Grésivaudan**, sis 390 rue Henri Fabre, 38920 CROLLES prolongeant la durée de la convention au 30 novembre 2024.
- de **CONSTATER** que cette modification n'implique aucune incidence financière.

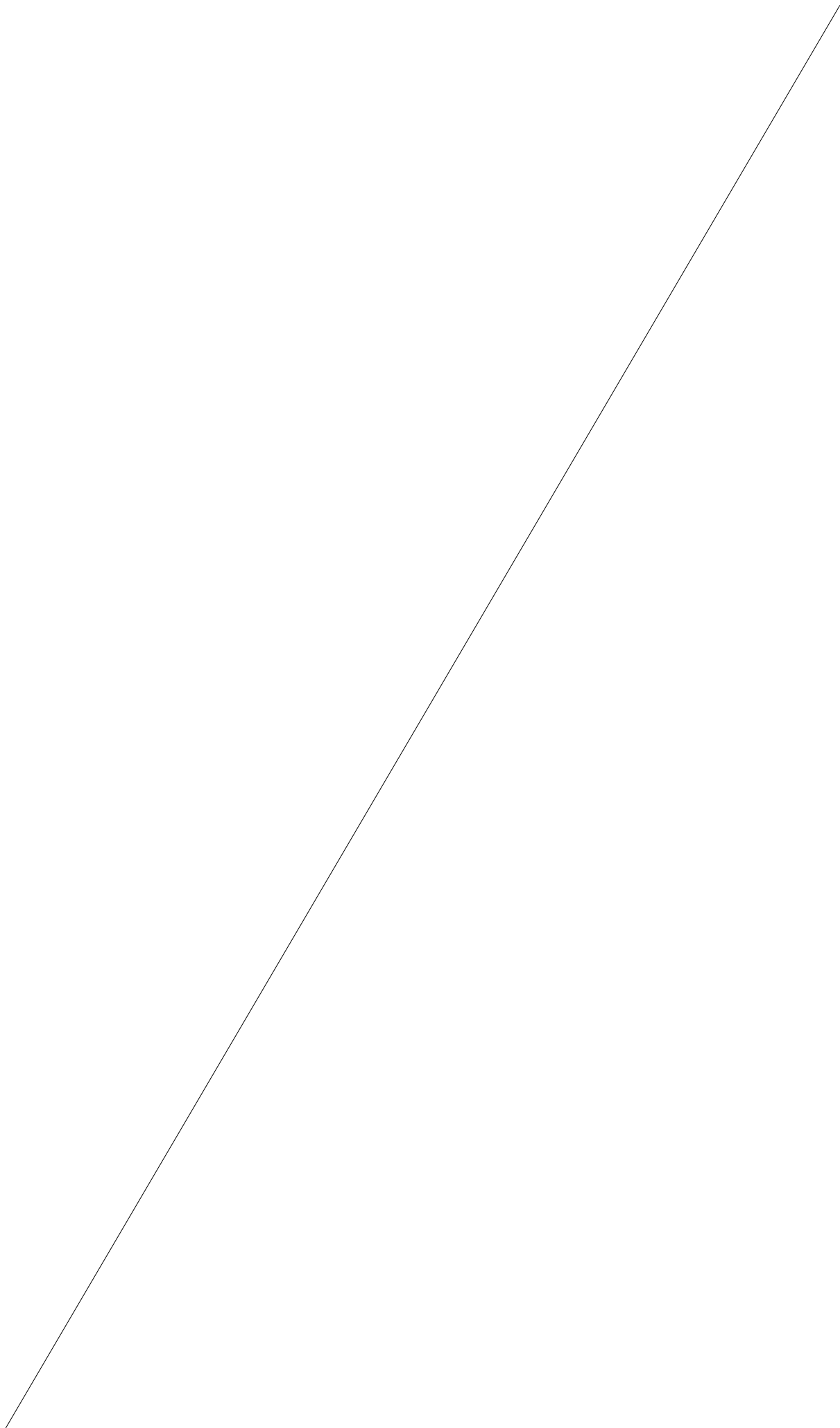
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 09 janvier 2024.

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales– Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Cession d'un véhicule de type Renault Kangoo appartenant au Parc Naturel Régional du Vercors.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu la délibération 2014.B33 en date du 28 octobre 2014, autorisant l'acquisition de 3 Renault Kangoo life Energy TCE 115,
- Vu le diagnostic de la panne sur le véhicule immatriculé DN-876-WQ effectué le 20 novembre 2023, révélant un piston cylindre percé,
- Vu le mauvais état général du véhicule et ses pannes récurrentes,
- Considérant la volonté du Parc Naturel Régional du Vercors de ne pas conserver ce véhicule en raison de la prochaine acquisition de 3 nouveaux véhicules prévue en 2024,
- Considérant la proposition de reprise effectuée par le garage Duclot, d'un montant de 1 200 € ainsi que la gratuité du diagnostic chiffré à 260,40 €,

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** l'offre de reprise de l'EURL Garage Duclot, 26420 La Chapelle en Vercors, pour le **montant total de 1 200 € H.T** pour le véhicule et la gratuité du diagnostic préalable.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 17 janvier 2024,

Le Président,

Jacques ADENOT.

